

DAJI/2018/Décision/Subvention/11

Décision portant validation de l'attribution de subvention au profit du CRSU (FSS)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu l'extrait du procès-verbal du conseil de la faculté des Sciences du Sport en date du 14 mars 2018 portant sur l'objet de la décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Sur demande de la faculté des Sciences du Sport, est attribuée une subvention au profit du Comité Régional du Sport Universitaire (CRSU) pour un montant de 500 euros afin de participer à l'organisation des Rencontres de Danse AMU.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le centre financier 9180AD.

Article 3 :

La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 28 mai 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

